



# Force Ouvrière



*Syndicat National de la Navigation Aérienne*

CRNA/SO avenue Beaudésert 33692 MERIGNAC Cedex Tel : 05 56 55 63 71 – Fax : 05 57 92 84 87  
Lotus Notes : [fo-crnaso@regis-dgac.net](mailto:fo-crnaso@regis-dgac.net) / E-mail: [fossna@aol.com](mailto:fossna@aol.com) / Site web: <http://www.snafo.com>

Mercredi 20 janvier 2010

## **Nouveau statut (EPA ou autre), pas de changement ???**

### **C'est ce que certains ont coutume de nous dire mais est-ce la réalité ??**

Une fois n'est pas coutume, citons en référence le Satac, Télégramme N°2/2010, page 2 "au sujet de l'EPA".

Vous pouvez lire ci-dessous le témoignage d'un agent de l'ENAC. Au sujet du statut et des compléments de rémunération, c'est pour le moins instructif et cela se passe de commentaires !!

Je suppose que vous avez déjà lu ce bulletin mais j'ai appris aujourd'hui quelque chose qui permet d'apporter un commentaire à la dernière partie :

"...Les agents de la DGAC qui travaillent à l'ENAC sont-ils licenciés tous les jours ?, Ont-ils des conditions de travail dégradées ?, des rémunérations au rabais ? Ne sont-ils plus fonctionnaires ? Pourtant, ils sont déjà dans un EPA..."

En fait, j'avais fait en 2009, comme les autres parents travaillant à l'ENAC, la demande de CESU (Chèques Emploi Service Universel) préfinancés pour la garde d'enfant, qui est une aide ministérielle d'un montant variant de 200 à 600 euros par an (c'est quand même important) pour payer les assistantes maternelles ou les crèches.

**Mon dossier, comme celui des autres agents de l'ENAC avait été refusé** sous prétexte que le code de l'organisme payeur figurant sur la feuille de paye (à savoir l'ENAC depuis 2009) n'ouvrait pas droit à la prestation. J'avais donc contacté notre assistante sociale qui m'avait répondu être déjà sur l'affaire pour faire corriger cette erreur.

Or aujourd'hui elle m'apprend qu'à force de coups de fils, elle a fini par obtenir le fin mot de l'histoire; **en fait, depuis que nous sommes payés par l'ENAC, nous ne sommes plus reconnus comme fonctionnaires d'Etat mais comme fonctionnaires d'établissement public.**

**A ce titre le ministère ne nous ouvre plus le droit à cette prestation et à d'autres comme le chèque vacances et peut-être d'autres encore.**

A ce jour, l'assistante sociale monte un dossier pour que l'ENAC prenne en charge ces prestations. Elle a bon espoir pour 2010, mais n'est pas certaine de pouvoir récupérer les prestations de 2009. En attendant nous ne touchons rien...

**Pour en revenir à ce qui est dit dans le télégramme, voilà quand même une différence notable, il me semble.**

**A méditer!!!**